

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 7

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Service commun MARCHES PUBLICS de la CCBA. Evolution de la grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Par délibération du 7/12/2021 (DEL07122021-24) actant la création du service commun MARCHES PUBLICS la CCBA propose aux communes adhérentes à la CCBA de pouvoir bénéficier d'une assistance dans leurs actes de la commande publique.

La délibération du 14/03/2023 (DL14032023-29) a ensuite ouvert le service aux syndicats et autres collectivités.

Les conditions financières du service commun sont fixées dans la convention d'adhésion (article 5 et son annexe 1 pour la répartition financière qui sert de base pour la facturation aux communes qui bénéficient du service).

Au regard :

- De l'évolution de la masse salariale et des charges afférentes depuis la création du service commun
- De la charge de travail constatée, relative à la gestion de la prestation ;

Il est nécessaire de :

- Revaloriser les tarifs d'intervention fixés dans la convention initiale afin de tenir compte de l'augmentation des salaires et charges,
- Prévoir un prix nouveau qui permettra de refacturer aux communes, le temps réel consacré au temps de travail pour le suivi des marchés.

Tarification applicable à compter du 01/01/2026

Prix	Maitrise d'œuvre/prestations intellectuelles Marchés de travaux ou de fournitures ou de services (hors assurances)	Tarifs actuels	Tarifs proposés au 1/01/2026
1	PHASE 1 : Préparation du marché, publication, réception des offres <i>Pour les marchés de travaux, lorsque le dossier de consultation est préparé par un maître d'œuvre, la CCBA se charge si besoin de contrôler le dossier (Relecture du marché/observations, demande de modification le cas échéant. Dès lors qu'il y aurait des modifications, le prix n° 9 serait facturé après accord de la commune/autre collectivité concernée). Publication, jusqu'à la réception des offresforfait</i>	250 €	300 €
2	PHASE 2 : analyse des offres (de 0 à 3 offres)forfait <i>Pour les marchés de travaux préparés par un maître d'œuvre, la CCBA étudie le rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre. Dès lors qu'il y aurait des observations et demandes de modifications, le prix n° 9 serait facturé après accord de la commune/autre collectivité concernée).</i>	200 €	240 €
3	PHASE 2 : analyse des offres au-delà de 3 offres tarif supplémentaire par pliforfait	25 €/pli	30 €/pli
4	PHASE 3 : Procédure d'attribution/réponses aux entreprises non retenues/avis d'attribution dont délibération ou décision préalable portant attribution du marché rédigée par la CCBA et présentée à la communeforfait	100 €	120 €
5	PHASE 4 : Formalités postérieures à l'attribution des marchés Marché unique ou lot supérieur à 90 000€ et inférieur au seuil des procédures de marchés public pour les marchés publics de fournitures et de services : Données essentielles/déclaration pour recensement économique de l'achat public, actes modificatifs avec délibération ou décision ... Montant forfaitaire par marché si le marché est unique ou par lot si le marché est allotie.	50 €	60 €
6	PHASE 4 : Formalités postérieures l'attribution des marchés Marché unique ou marché allotie dont le montant global est supérieur seuil des procédures de marchés public pour les marchés publics de fournitures et de services HT : Dépôt au service du contrôle, données essentielles /déclaration, rédaction et dépôt du rapport de présentation, actes modificatifs avec délibération...) Montant forfaitaire par marché si le marché est unique ou par lot si le marché est allotie.	100 €	120 €
7	Nouvelle tarification: suivi de marché (réécriture des actes dans le cadre de l'exécution du marché : tarif horaire pour délibération nouvelle, acte modificatif)	non facturé	35 €/h
8	Charge supplétive 5% du montant de la prestation CCBA (frais de déplacement en sus)		

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-11-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Prix	Marchés de services Assurances	Tarifs actuels	Tarifs proposés au 1/01/2026
1	PHASE 1 : Préparation du marché, publication, réception des offres	400 €	480 €
2	PHASE 2 : analyse des offres par lot comportant de 0 à 3 plis	300 €	360 €
3	PHASE 2 : Au-delà de 3 offres, tarif supplémentaire par pli	30 €/pli	36 €/pli
4	PHASE 3 : Procédure d'attribution/réponses aux entreprises non retenues/avis d'attribution	100 €	120 €
5	PHASE 4 : Formalités postérieures à l'attribution des marchés Le marché est unique ou le lot est supérieur à 90 000€ et inférieur à 221 000 € HT : Données essentielles/ Déclaration pour recensement économique de l'achat public, actes modificatifs avec délibération ou décision ... Montant forfaitaire par marché si le marché est unique ou par lot si le marché est allotie.	50 €	60 €
6	PHASE 4 : Formalités postérieures l'attribution des marchés Le marché est unique ou le marché est allotie dont le montant global est supérieur à 221 000 € HT : Dépôt au service du contrôle, données essentielles /déclaration pour recensement économique de l'achat public, rédaction et dépôt du rapport de présentation, actes modificatifs avec délibération...) Montant forfaitaire par marché si le marché est unique ou par lot si le marché est allotie.	100 €	120 €
7	Nouvelle tarification : suivi de marché (réécriture des actes dans le cadre de l'exécution du marché : tarif horaire pour délibération nouvelle, acte modificatif)	Non facturé	35 €/h
8	Charge supplétive 5% du montant de la prestation CCBA (frais de déplacement en sus)		

Prix	PRESTATION DE CONSEIL	Tarifs actuel	Tarifs proposés au 1/01/2026
9	<p>Concerne un marché préparé par la commune : la prestation consiste en une demande de contrôle, conseil et avis sur les pièces marché rédigées AVANT PUBLICATION</p> <p>Relecture par le service commun des pièces du marché et observations éventuelles ou avis suivant note rédigée par le service précédent et remise à la mairie rédactrice du marché</p> <p>OU la préparation à un document technique (CCTP si non préparé par un maître d'œuvre ou prestataire spécialisé, à la condition que le service communal ait les compétences en la matière pour le rédiger)</p>	30 €/heure	35 €/heure

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

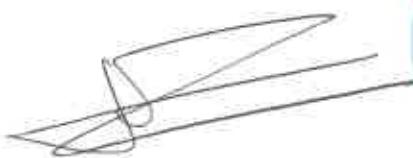
- Valide cette proposition de nouvelle tarification applicable à compter du 01/01/2026.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-11-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025